

# LETTRE d'ACCOMPAGNEMENT

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez les régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin ont fusionné donnant naissance **en 2016** à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les conséquences sont nombreuses dont l'une concerne les conservatoires d'espaces naturels des trois régions concernées, dont le CEN Aquitaine.

Une des conséquences majeures concernait l'intérêt de s'organiser pour constituer un interlocuteur unique face aux organismes régionaux, notamment pour les relations administratives et financières.

A cet égard la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État ont incité à l'émergence d'une structure unique pour les CEN en Nouvelle-Aquitaine.

**A partir de 2017**, les trois CEN ont entamé des discussions sur les modalités de leur rapprochement.

**A l'automne 2018**, le rapprochement s'est accéléré avec le souhait exprimé par les instances régionales d'aboutir rapidement sous la forme d'une fusion des conservatoires au sein du CEN Limousin devenu par la suite le CEN Nouvelle-Aquitaine.

Le CA du CEN Aquitaine décidait ainsi le **15 septembre 2018** de s'engager dans un processus de création d'un CEN à l'échelle de la Région Nouvelles-Aquitaine, issu de la fusion des trois CEN existants.

Lors du CA suivant, le **11 octobre 2018**, le CEN Aquitaine précisait techniquement sa volonté de s'engager et ses attentes quant à l'organisation du futur CEN Nouvelle-Aquitaine.

Par la suite, un Comité de pilotage de la fusion/absorption, réunissant des représentants des trois CEN, s'est mis en place et a travaillé collectivement pour aboutir le **28 août 2019** au projet de statuts du CEN Nouvelle-Aquitaine.

Le CEN Aquitaine s'est particulièrement investi dans le comité de pilotage, en plus de son travail sur les statuts. Il a notamment mis à disposition des mémos, en date des 24 août et 7 septembre 2019, mettant en avant des points de vigilance quant à l'organisation et au fonctionnement du futur CEN Nouvelle-Aquitaine (projet associatif, modèle économique, organigramme, accompagnement des équipes, ...)

Je tenais à vous dresser ce bref historique, avant d'arriver au motif de l'AGE

**Le 12 octobre 2019**, le CA du CEN Aquitaine a voté le projet de traité de fusion, qui commande à son adoption par une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du CEN Aquitaine, deux mois après selon le délai juridique prévu, soit le **14 décembre 2019**.

Cette AGE revêt une double importance, comme l'a toute AGExtraordinaire, mais aussi là,

- Pour adopter le traité de fusion par absorption du CEN Aquitaine par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il entraînera juridiquement la dissolution du CEN Aquitaine, et aussi, et surtout,
- Engagera l'avenir sous une autre forme du CEN Aquitaine, avec ses actions, ses adhérents et ses équipes salariées.

**La présence du plus grand nombre d'entre vous est donc primordiale pour pouvoir voter le 14 décembre 2019, finaliser le traité de fusion, et éviter de reconvoquer une deuxième AGE sans quorum, mais avec toujours le vote à la majorité des deux tiers des membres présents.**

Je me permets d'attirer l'attention des propriétaires conventionnés avec le CEN Aquitaine, dont les modalités d'adhésion diffèrent de celles des adhérents individuels et associatifs. Je vous rappelle que **votre adhésion est gratuite et sans bulletin d'adhésion**. Vous signifiez ainsi votre adhésion au CEN Aquitaine simplement en cochant la case correspondante dans la convention entre vous-même et le CEN Aquitaine. Juridiquement, à partir de là, vous êtes considéré comme des adhérents à part entière à partir de l'année où vous avez coché la case. Votre présence, comme tout adhérent, est ainsi primordiale pour réussir l'AGE du 14 décembre 2019, aux côtés des adhérents individuels, associatifs et salariés.

L'implication de tous dans cette étape historique est capitale pour continuer à œuvrer pour la protection du patrimoine naturel régional et maintenir, à travers la nouvelle organisation portée par le CEN Nouvelle-Aquitaine, le soutien de nos partenaires, comme la Région, l'État, les Conseils Départementaux, ..., la mobilisation de nos adhérents et le savoir-faire de nos équipes salariées.

Comme vous l'avez compris, cette AGE est primordial pour notre avenir. Nous nous devons tous de la réussir !

Je vous en remercie à l'avance et j'espère que nous nous retrouverons nombreux le samedi 14 décembre 2019 à Auros.

Un moment festif clôturera cette AGE où, collectivement et dans la convivialité, nous pourrons nous rappeler 30 ans d'activités du CEN Aquitaine et nous projeter dans la nouvelle aventure du CEN Nouvelle-Aquitaine.

Je vous prie de croire, chères adhérentes et chers adhérents, à mon dévouement et à mes cordiales salutations,

**Catherine MESAGER**  
**Présidente du CEN Aquitaine**

